

APFAIRE N° 6

PAIEMENT INDEMNITE de LOGEMENT à M. LABORIEUX.

Le MAIRE. - Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à verser à M. LABORIEUX, Instituteur en retraite, l'indemnité de logement qui lui est due pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 1948 au 31 janvier 1949, étant en congé en France, il n'a pu la percevoir. N'ayant pas les crédits nécessaires, la somme qui lui est due (16.000 frs) pourrait être prélevée sur les crédits du Chapitre 31, article 1 "Dépenses imprévues".

Je vous demande d'approuver cette suggestion que je soumetts à l'autorité préfectorale.

Approuvé  
le 22  
Septembre  
1948  
Le Préfet et son  
délégué  
General  
R. Pet

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 22 septembre 1948  
Le Préfet et son  
délégué  
Le Chef de Bureau  
délégué  
Signé: Jambouin